

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 8 janvier 2024.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 8 janvier 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

Est absente :

M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 et des séances spéciales du 18 décembre 2023;
4. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 décembre 2023;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :
- 7. Administration et finances :**
  - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023;
  - 7.2 Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques réalisées le 8 janvier 2024;
  - 7.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 764 700\$ qui sera réalisé le 15 janvier 2024;
  - 7.4 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la municipalité de l'Ascension de N.-S., année 2023;
  - 7.5 Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions 2024;
  - 7.6 Résidence le Villageois – Gestion administrative;
- 8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
  - 8.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2590, chemin de la Baie Moreau;
- 9. Aide financière et appui aux organismes :**
  - 9.1 Contribution au transport adapté de Lac-Saint-Jean-Est 2024;
  - 9.2 Demande de subvention auprès de service Canada dans le cadre du programme « Emploi été Canada » pour les emplois étudiants;

9.3 Octroi de subvention à divers organismes;

10. Rapport du maire :

11. Affaires nouvelles :

11.1

11.2

11.3

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance ordinaire.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **R. 2024-001**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

**Adoptée**

## **3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 18 DÉCEMBRE 2023**

### **R. 2024-002**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 4 décembre 2023 et des séances spéciales du 18 décembre 2023 soient approuvées.

**Adoptée**

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET DU 18 DÉCEMBRE 2023**

### **R. 2024-003**

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 4 et du 18 décembre 2023 soient adoptés.

**Adoptée**

## **5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Il n'y a pas de correspondance.

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2023**

#### **R. 2024-004**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 au montant de 651 136.65\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 au montant de 248 439.23\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 651 136.65\$.

#### **Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-004.

Signé, ce 8 janvier 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **7.2 ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES RÉALISÉES LE 8 JANVIER 2024**

#### **R. 2024-005**

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 janvier 2024, au montant de 764 700 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 400 \$	4,65000 %	2025
62 700 \$	4,65000 %	2026
66 000 \$	4,65000 %	2027
69 800 \$	4,65000 %	2028
506 800 \$	4,65000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4.65000 %

2 - CP DESJARDINS VILLE D'ALMA

59 400 \$	4,74000 %	2025
62 700 \$	4,74000 %	2026
66 000 \$	4,74000 %	2027
69 800 \$	4,74000 %	2028
506 800 \$	4,74000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,74000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 400 \$	5,05000 %	2025
62 700 \$	4,75000 %	2026
66 000 \$	4,50000 %	2027
69 800 \$	4,50000 %	2028
506 800 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,67600

Coût réel : 4,87891 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 janvier 2024 au montant de 764 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-398. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00000 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée**

**7.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 764 700\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JANVIER 2024**

**R. 2024-006**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 764 700 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-398	534 200 \$
2013-398	230 500 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-398, la Municipalité de la paroisse de l'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 janvier 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général et greffier-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	59 400 \$	
2026.	62 700 \$	
2027.	66 000 \$	
2028.	69 800 \$	
2029.	73 600 \$	(à payer en 2029)
2029.	433 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-398 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée**

**7.4 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S., ANNÉE 2023**

**R. 2024-007**

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que les membres du conseil municipal de la municipalité de l'Ascension de N.-S. confirment, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, l'application du règlement no 2021-481 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de l'Ascension de N.-S. n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2023 et que les mesures suivantes ont été appliquées :

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette Loi;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
7. À l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.

**Adoptée**

**7.5 AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2023**

**R. 2024-008**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'autoriser le versement des cotisations et contributions suivantes :

Corporation des Officiers municipaux en bâtiment	436.91 \$
Portail Québec municipal	356.92 \$
CRSBP	12 220.28 \$
Culture Saguenay Lac Saint-Jean	100.00 \$
Comité du Travail de rue d'Alma	2 054.00 \$
Socan	176.46 \$
FQM	1 887.37 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	1 004.69 \$
Fondation d'Hôtel Dieu d'Alma (2 de 5 ans)	2 500.00 \$

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2024-008.

Signé, ce 8 janvier 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **7.6 RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS – GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **R. 2024-009**

ATTENDU que l'administration de la résidence Le Villageois est sous la responsabilité du directeur général de la municipalité, Monsieur Normand Desgagné;

ATTENDU que pour l'ensemble de ses fonctions, le directeur général reçoit un montant forfaitaire de 583.33 \$ par mois. La rémunération est payée par la municipalité et facturé à la résidence Le Villageois.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que cette entente est renouvelable pour l'exercice financier 2024 à moins d'avis contraire des deux parties.

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-009.

Signé, ce 8 janvier 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2590, CHEMIN DE LA BAIE MOREAU**

##### **R. 2024-010**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 28 novembre 2023, a été déposée par monsieur Marc Boily, copropriétaire de l'immeuble situé au 2590, chemin de la Baie-Moreau ;

ATTENDU qu'un plan de localisation a été déposé et préparé par monsieur Samuel Guay arpenteur-géomètre en date du 18 octobre 2023 ;

ATTENDU qu'un plan d'implantation a été déposé le 14 juillet 2022 pour la construction de la résidence et du garage ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre le maintien d'un garage à au moins 1.74 m de la ligne latérale ;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit que le bâtiment devrait être implanté à au moins 2 m de la ligne latérale ;

ATTENDU que la construction à fait l'objet d'un permis de construction ;

ATTENDU qu'au plan d'implantation le garage se trouvait à 2.74 m de la ligne latérale ;

ATTENDU que le garage n'a pas d'ouvertures du côté de la ligne latérale ;

ATTENDU que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que les propriétaires du 2580, Chemin de la Baie-Moreau ont signé un formulaire d'appui de la demande ;

ATTENDU la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU les propriétaires ont agis de bonne foi ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour permettre le maintien d'un garage à au moins 1.74 m de la ligne latérale au lieu d'au moins 2 m tel que prévue par le règlement de zonage pour la zone concernée.

**Adoptée**

**9 AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES**

**9.1 CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2024**

**R. 2024-011**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2024 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:



1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 un montant de 4 570 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2024.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 583 400 \$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2024.
3. De plus, Ville d'Alma, accepte, d'une part que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no: 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2024-011.

Signé, ce 8 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

**9.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA » POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS**

**R. 2024-012**

ATTENDU que la municipalité a besoin de personnel supplémentaire pour la saison estivale 2024;

ATTENDU que la demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi été Canada 2024 doit être déposée.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que les membres du conseil autorisent, Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à déposer la demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi été Canada 2024.

**Adoptée**

### **9.3 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

#### **R. 2024-013**

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Fleurons du Québec 2022-2023-2024	473.00 \$
(1 419 \$ (473 \$/années))	

Corporation de développement de L'Ascension de N.-S.	574.16 \$
---	-----------

#### **Adoptée**

**Notez bien.** Monsieur Michel Harvey se retire du vote étant président de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2024-013.

Signé, ce 8 janvier 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **10. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

#### **R. 2024-014**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 40

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier